



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éthique animale dans les programmes scolaires

Question écrite n° 26905

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'intégration dans les programmes scolaires des notions d'éthologie et d'éthique animale. Le site Politique et animaux informe que « 89 % des Français sont « tout à fait » ou « probablement » d'accord que les campagnes d'information sur le bien-être animal pourraient être un bon moyen d'influencer positivement les attitudes des enfants et des jeunes à l'égard des animaux, selon l'Eurobaromètre 2016 ». Plus généralement, l'opinion publique est de plus en plus soucieuse de la condition animale. Une prise de conscience s'est effectuée dans ce domaine. Dans un contexte de sixième extinction de masse et de réchauffement climatique, il est essentiel de repenser le rapport de l'homme à la nature. Cela passe notamment par l'éducation des jeunes générations aux enjeux de respect des animaux et de la nature en général. Enseigner l'observation des animaux et l'apprentissage de leur mode de vie ne suffit pas, les professeurs doivent transmettre à l'occasion une éthique relative à la vie animale, avec l'idée que le respect s'apprend, comme toute chose. À ces fins, il est primordial que dans les programmes scolaires et les manuels, du primaire au lycée, une partie soit clairement consacrée à la sensibilisation au respect des animaux et à l'éthologie. En effet, ces sujets ne sont aujourd'hui abordés qu'optionnellement, via des parties du programme qui ne les prévoient pas expressément, comment celui sur la biodiversité. Cette approche doit être rendue systématique et obligatoire, afin qu'elle devienne une étape de la scolarité et que l'enseignement français se hisse à la hauteur des grands enjeux contemporains. Il est nécessaire de revoir le lien de l'homme avec les animaux, et de tendre vers une réelle coopération. Ainsi, il souhaite apprendre de sa part de quelle manière les programmes et manuels scolaires intégreront la notion de respect des animaux et de l'éthologie.

Texte de la réponse

L'école prend en compte les questions éthiques concernant les animaux. L'animal est appréhendé dans sa dimension d'être vivant et sensible. C'est pour cette raison que le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (MENJS) a posé des restrictions pour les dissections dans l'enseignement. La circulaire n° 2016-108 du 8 juillet 2016 indique en effet que dans le cadre des travaux pratiques de sciences de la vie et de la terre (SVT) et de bio-physiopathologie humaine (BPH) dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), et plus généralement dans toutes les classes jusqu'au baccalauréat, des dissections ne peuvent être réalisées que sur des invertébrés, à l'exception des céphalopodes, sur des vertébrés ou sur des produits issus de vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation. Par conséquent, il n'est plus procédé à des dissections d'animaux morts élevés à seule fin d'expériences scientifiques. Dans les programmes scolaires, la vie de l'animal et l'étude des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel sont abordées tout au long du parcours de l'élève. Dès l'école maternelle, le domaine d'apprentissage « explorer le monde du vivant, des objets et de la matière » permet aux enseignants de conduire les enfants à observer les différentes manifestations de la vie animale. Les élèves découvrent le cycle que constituent la naissance, la croissance, la reproduction, le vieillissement et la mort. Les ressources pédagogiques en ligne sur le site Éduscol, portail national d'informations et de ressources du ministère, proposent notamment un module consacré aux élevages et mettent en évidence la façon dont l'enseignant peut conduire les élèves à observer les différentes manifestations de la vie animale. Un exemple proposé sur les élevages d'escargots insiste en particulier sur les milieux de vie et les soins à assurer pour satisfaire les besoins des animaux. Au cycle 2 (CP-

CE1-CE2), les élèves poursuivent l'étude des caractéristiques du monde vivant. Dans ce cadre, ils appréhendent les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Dans le cas de la réalisation d'un élevage en classe sont abordés les besoins vitaux et les notions de bien-être et de bientraitance des animaux. En outre, la notion d'empathie à l'égard des animaux peut être travaillée dans le cadre de la « culture de la sensibilité » en enseignement moral et civique dès le cycle 2 de l'école élémentaire. Cette question peut également être envisagée sous l'angle de la biodiversité et du développement durable à l'école, au collège et au lycée, en particulier dans le cadre des sciences de la vie et de la terre, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. L'éthique professionnelle des enseignants ne saurait laisser penser autrement qu'ils respectent la condition animale dans le cadre de leur enseignement. Enfin, les enseignements de français et de philosophie permettent d'aborder la question animale, par exemple à travers la notion « le vivant » au lycée. S'agissant de la place de ce thème dans les manuels scolaires, il convient de rappeler qu'en France, les ouvrages mis à la disposition des professeurs et des élèves sont librement produits par des maisons d'édition privées ; ils ne reçoivent aucun label ou certification de la part du MENJS ni ne font l'objet d'un contrôle ministériel de leurs contenus. En ce qui concerne l'étude de la biodiversité, les programmes scolaires lui réservent une place significative, depuis l'école maternelle jusqu'au lycée. Afin de permettre à tous les élèves d'appréhender de manière encore plus éclairée et au plus tôt les questions climatiques et environnementales comme d'en saisir les enjeux, le ministre a souhaité « proposer des enseignements plus explicites, plus précis et plus complets sur ces questions ». C'est en ce sens qu'il a saisi le conseil supérieur des programmes (CSP) en lui demandant d'identifier et de renforcer « les éléments ayant trait au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité dans les programmes d'enseignement de la scolarité obligatoire » (cycles 1, 2e, 3e et 4e). Ces programmes ainsi renforcés sont entrés en vigueur à la rentrée 2020.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26905

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1371

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7796